



BNP PARIBAS

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

EXEMPLAIRE CLIENT

BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 261 621 342 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Fatou NDIAYE soussigné(e),

atteste par la présente :

- que le compte ouvert sur les livres de son agence de GENNEVILLIERS MAIRIE au nom de la société en formation AA TAXI société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé :
2 ALLEE DU SOIXANTE QUATORZE
92230 GENNEVILLIERS,

avec pour objet Transports de voyageurs par taxis
100,00 % du capital libéré de cette société,

, est crédeur de la somme de 1 000 euros, représentant

- que cette somme est indisponible jusqu'à justification de l'immatriculation de ladite société au Registre du Commerce et des Sociétés,
- qu'elle est en possession d'une liste comportant les nom, prénoms et domicile (ou dénomination, forme et siège social) des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

Une photocopie de cette liste, certifiée conforme par ses soins, se trouve jointe à la présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à

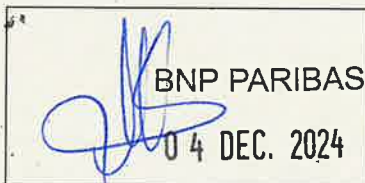
Gennevilliers

le 04.12.2024

Prénom, nom du signataire

Fatou

NDIAYE



GENNEVILLIERS MAIRIE





BNP PARIBAS

ATTESTATION D'OUVERTURE DE COMPTE

EXEMPLAIRE CLIENT

BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 261 621 342 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Fatou NDIAYE soussigné(e),

atteste par la présente :

qu'à la demande de M. ALANA Abdelaziz, né le 09.02.1982 à GENNEVILLIERS

demeurant : 2 ALLEE DU SOIXANTE QUATORZE.
92230 GENNEVILLIERS
FRANCE

fondeur de la société société par actions simplifiée à associé unique en formation AA TAXI au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé :

2 ALLEE DU SOIXANTE QUATORZE
92230 GENNEVILLIERS,

avec pour objet transports de voyageurs par taxis,

un compte destiné à recevoir les fonds provenant des souscriptions en numéraire au capital de la société en formation AA TAXI a été ouvert sur les livres de son agence de GENNEVILLIERS MAIRIE.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à

Gennevilliers

le 04.12.2024

Prénom, nom du signataire

Fatou

NDIAYE





BNP PARIBAS

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

PERSONNES PHYSIQUES

EXEMPLAIRE CLIENT

IDENTITE	MONTANT VERSE (EN EUROS)
Nom et prénom : M. ALANA ABDELAZIZ Date de naissance : 09.02.1982 Adresse : 2 ALLEE DU SOIXANTE QUATORZE 92230 GENNEVILLIERS	1 000

TOTAL : 1 000 euros.



DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

SOCIETE EN COURS DE FORMATION

EXEMPLAIRE CLIENT

Je soussigné :

M. ALANA Abdelaziz, né le 09.02.1982 à GENNEVILLIERS

demeurant : 2 ALLEE DU SOIXANTE QUATORZE
92230 GENNEVILLIERS
FRANCE

futur actionnaire/associé ou fondateur unique de la société de nature juridique société par actions simplifiée à associé unique AA TAXI (la "Société en formation"), actuellement en cours de constitution,

demande à BNP Paribas, de bien vouloir ouvrir, tant en mon nom personnel qu'au nom et pour le compte de la "Société en formation", un compte spécial destiné à recevoir les fonds correspondant au dépôt du capital social de la "Société en formation" conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code de commerce.

Ce compte sera ouvert sous la dénomination ci-dessus précisée de la future société suivie de la mention "Société en formation".

Ce compte aura pour objet les versements relatifs à la souscription en numéraire et à la libération à hauteur de 100,00 % de la valeur nominale des 100 actions/parts sociales de la société.

Je vous remets ci-joint le document qui contient l'identité de l'ensemble des futurs associés et la répartition entre eux des parts sociales* :

- ☐ le projet de statuts,
- ☐ les statuts signés,
- ☐ une copie des statuts certifiée conforme à l'original,
- ☐ la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

Vos reçus aux déposants d'espèces ou de chèques devront porter la mention de la somme versée ainsi que les nom, prénoms et domicile, ou dénomination, capital, siège social, numéro et lieu d'immatriculation au Registre du Commerce du déposant et préciser l'affectation des fonds à la souscription de 100 actions/parts sociales de la société : AA TAXI (société par actions simplifiée à associé unique).

Si ma demande d'ouverture de ce compte concerne une SA, SAS, SARL ou SCA, et uniquement dans l'un de ces cas, les sommes déposées seront constatées par un certificat du dépositaire émis par BNP Paribas.

Les fonds déposés sur ce compte seront bloqués jusqu'à la production du certificat attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce des Sociétés (extrait Kbis) délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.

Au cas où la société ne serait pas constituée, les fonds ne pourront être retirés que dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fait à *Gennevilliers*

le 04.12.2024

Signature de l'actionnaire demandant
l'ouverture du compte

lu et approuvé

Alana

Cochez la(les) case(s) concernée(s)

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

EXEMPLAIRE CLIENT

Je soussigné :
M. ALANA Abdelaziz, né le 09.02.1982 à GENNEVILLIERS

demeurant : 2 ALLEE DU SOIXANTE QUATORZE
92230 GENNEVILLIERS
FRANCE

agissant en qualité de mandataire des futurs actionnaires (ou fondateur unique) de la société par actions simplifiée à associé unique AA TAXI (la "Société en formation") actuellement en cours de constitution au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé :
2 ALLEE DU SOIXANTE QUATORZE
92230 GENNEVILLIERS,

avec pour objet transports de voyageurs par taxis, ainsi qu'il en résulte des statuts de ladite société, ou d'un acte séparé, dont nous vous remettons ci-joint un exemplaire.

Rappelons que pour le compte de la future société : AA TAXI actuellement en cours de constitution, nous avons demandé l'ouverture, le 04.12.2024, sur les livres de BNP Paribas agence de GENNEVILLIERS MAIRIE selon des conditions arrêtées entre nous-mêmes et ladite Banque, d'un compte spécial destiné à recevoir les fonds correspondant au dépôt du capital social de la "Société en formation".

Demandons à BNP Paribas, au nom et pour le compte de la "Société en formation", l'ouverture d'un **compte collectif indivis** destiné à enregistrer les opérations de la "Société en formation" jusqu'à ce qu'intervienne son immatriculation au RCS de NANTERRE. Ce compte collectif indivis sera ouvert sous la dénomination ci-dessus précisée de la future société suivie de la mention "Société en cours de constitution".

Conformément aux dispositions de l'Article 1843 du Code Civil, l'immatriculation de la "Société en formation" au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE emportera reprise automatique des engagements visés par lesdits statuts ou ledit acte séparé. Dès l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, toutes les sommes dues à un titre quelconque à BNP Paribas seront prélevées de plein droit par simple compensation, par les soins de la Banque, sur les sommes qu'elle détient dans le compte bloqué "Société en formation" ouvert sur ses livres.

Tant que la "Société en formation" n'aura pas été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE et dans le cas où elle ne serait pas immatriculée, nous nous reconnaissons engagés indéfiniment et solidairement sans discussion, division, ni réserve au remboursement intégral de toutes sommes qui pourraient être dues à un titre quelconque à BNP Paribas.

Ce compte fonctionnera sous l'une quelconque de nos signatures.

Fait à *Gennevilliers*

le 04.12.2024

Signature du mandataire
ou du fondateur unique

lu et approuvé

Ben

